



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GÉNÉRAL

UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/10/Corr.1  
24 octobre 2014

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Soixante-treizième réunion  
Paris, 9-13 novembre 2014

**Corrigendum**

**RAPPORT PÉRIODIQUE GLOBAL AU 31 DÉCEMBRE 2013**

Le présent corrigendum est émis pour :

- Au paragraphe 2(d), **remplacez** « Secrétariat » **par** « Fonds multilatéral ».
- **Remplacez** le paragraphe 21 comme suit :

21. Sur les 139 PGEH approuvés à ce jour par le Comité exécutif, l'agence principale et/ou l'agence coopérante n'ont pas signé les ententes avec l'Argentine, le Bahreïn, la Barbade, le Guatemala, l'Irak, le Myanmar, le Pérou, Saint-Kitts-et-Nevis, la Thaïlande, la Turquie, le Venezuela (République bolivarienne du) et le Yémen.

-----